

- FRUITS -

L'association a pour objet de **maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations, de proximité, pratiquant une agriculture durable** : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial: ils deviennent partenaires.

Contractants

PRODUCTEUR

Clos de Rochy

3 rochy 89120 Dicy

Contact : Armand Gois

_courriel : cloderochy89@orange.fr

tutrice : Vanessa Lafaye courriel : tuteurfruits@amapp.fr

CONSOM'ACTEUR N°ADHERENT.....

-

-

Tél :

mail

est à jour de sa cotisation

contenu du contrat		en €	08-févr	22-févr	08-mars	22-mars								
Fruits	Pommes : 5 kg	13,70 €												
	Pommes second choix : 5 kg	9,00 €												
	Poires : 2 kg	6,40 €												
	poires 2nd choix 2kg	4,00 €												
Cidre	Brut : 75cl	3,80 €												
	Brut :75 cl X 6	22,50 €												
	1/2 sec : 75 cl	3,80 €												
	1/2 sec : 75 cl X 6	22,50 €												
Jus de fruits	Pomme : 1 l	3,10 €												
	Pomme : 1 l X 6	18,00 €												
	Pomme-poire: 1 l	3,60 €												
	Pomme-poire:6 x1 l	21,00 €												
vinaigre de cidre	75 cl	3,40 €												
huiles	colza 1 litre	6,15 €												
	Tournesol 1 litre	5,00 €												
Lentilles vertes	500 g	2,40 €												
	1 kg	4,70 €												
Fruits secs	figues 300 g	5,00 €												
	amandes 200 g	4,00 €												
	raisins secs 360 g	3,00 €												
	abricots secs 230 gr	4,00 €												
	dattes 210 g	5,00 €												
	pruneaux 330 g	5,00 €												
	TOTAL SEMAINE													
	TOTAL MOIS													

Nous vous souhaitons à tous une très belle année 2019.

Le présent contrat est établi pour -- paniers pour une durée de 2 mois (de février à mars)

La livraison mensuelle (voir dates), aura lieu le vendredi, aux « Jardins de Mocquepoix » *Le petit Mocquepoix*
45700 Cortrat (de 17h30 à 19h 30)

Le paiement des paniers, directement au producteur et à la signature du contrat, est fait à l'ordre du « Clos du Rochy » :

- en 1 fois : -- -- € versés en chèque/ liquide
- 2 fois: soit 2 chèques de -- -- € et€

Pour un seul règlement le dépôt du chèque se fera à la première livraison du second mois de commande et pour deux règlements le dépôt se fera 1 à la première livraison et le second le 1^{er} décembre

Pour une facilité de gestion des contrats, je souhaite un règlement de la totalité du contrat à la souscription. MERCI

Résiliation

La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.

Engagements

Le producteur déclare avoir perçu le paiement du présent contrat. Le consommateur s'engage à s'inscrire à une permanence de distribution au cours de la saison. Tous deux sont à jour de leur cotisation à l'AMAPP du Gatinais.

Signatures, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

PRODUCTEUR

CONSOM'ACTEUR